

## COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

## ARRÊTÉ N° PM105/2024

**OBJET :** Règlementation du stationnement  
Cultur'en Bus  
Parking de la médiathèque

---

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

**VU** le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L 2212-2, L2212-5

**VU** le code de la routière ;

**VU** le code de la route ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

**VU** la demande d'Hélène NARMINIO de la médiathèque en date du 31 mai 2024 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il va être entrepris un stationnement du bus « Cultur'en Bus » le jeudi 27 juin 2024 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il importe de réglementer le stationnement pour assurer la sécurité des usagers et celle des organisateurs ;

**CONSIDÉRANT** que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

## A R R Ê T O N S

**ARTICLE 1 :** Le jeudi 27 juin 2024, le stationnement du bus « Cultur'en Bus » est autorisé à stationner sur les places du parking de la médiathèque, de 7h00 à 16h30, le long de l'avenue Emile Evellier.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement des autres véhicules est interdit sur ces emplacements du parking de la médiathèque.

**ARTICLE 3 :** Une signalisation appropriée sera installée par les services municipaux.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du stationnement 48 heures avant son début.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- La police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Mme Hélène NARMINIO, médiathèque de GRÉZIEU-LA-VARENNE.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 12 juin 2024

Bernard ROMIER, Maire

Acte publié le

18 JUIN 2024

